



LES PANIERS DE SÉRAPHINE – AMAP DE SENLIS
Association Loi 1901

CONTRAT D'ADHÉSION ET D'ENGAGEMENT MORAL
du jeudi 5 octobre 2023 au jeudi 26 septembre 2024 inclus

L'adhérent(e) ci-dessous :

Nom – Prénom : -----

Adresse : -----

CP / Ville : -----

Téléphone : -----

Courriel : -----

S'engage à respecter :

- la Charte de la permanence
- la charte du bon Séraphin (disponible en ligne ou sur demande)

et s'engage notamment à assurer au moins 2 permanences complètes (18h-20h) ou 4 demies-permanences (18h-19h ou 19h-20h) durant la période d'adhésion et quels que soient mes contrats.

- Je verse pour mon adhésion annuelle la somme de 15 € par chèque

libellé à l'ordre de LES PANIERS DE SERAPHINE

Fait à SENLIS, le

Signature de l'adhérent

Signature du Président
Pascal Lambert

Signature de la
Trésorière
Marie-Claude Doyen